

Mis en ligne le :
 17 novembre 2023

Date de convocation :
 7 novembre 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
 Présents : 17
 Votants : 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°111/2023 – ADOPTION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt trois, le quatorze novembre à 20h30,
 Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
 publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire

D'AILLIERES Emmanuel, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
 Annick, LUSSEAU Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ~~ROTON VIVIER~~
~~Caroline~~, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ~~ALINE~~
~~Maïthé~~, CORVAISIER Patrick, ~~FRANÇAIS Sophie~~, ~~BOUCHERON Mathieu~~, ~~PIQUET~~
~~Béatrice~~, HONORE Benoit, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, ~~REQUENA-CARRE~~
~~Maïté~~, ~~PARIS Emmanuelle~~, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON
 Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Caroline ROTON-VIER, Maïthé ALINE donne pouvoir à Pascal
 BRETON, Sophie FRANÇAIS donne pourvoir à Patrick CORVAISIER, Mathieu
 BOUCHERON donne pourvoir à Jean-Marc COYEAUD, Béatrice PIQUET donne pourvoir
 à Annick GUILLAUMET, Guillaume DUPUY, Maïté REQUENA-CARRE donne pourvoir
 à Sabrina BRETON.

Membres absents : Emmanuel PARIS, Yoann HENRY
 Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
 Territoriales, Pascal BRETON a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°111/2023 :

Vu l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, précisant le contenu et les modalités de publicité
 et de conservation du procès-verbal, dans des termes identiques pour les communes
 Vu le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 3 octobre 2023,
 Le Conseil municipal,
 A l'unanimité,

➤Adopte le Procès-Verbal du Conseil municipal du 3 octobre 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.	
Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Pascal BRETON	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°112/2023 – TARIFS DU CAMPING POUR LES CAMPING-CARS, TENTES ET
CARAVANES, BATEAUX DE PASSAGE**

*L'an deux mil vingt trois, le quatorze novembre à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire*

Mis en ligne le :
17 novembre 2023

Date de convocation :
7 novembre 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 17
Votants : 22

D'AILLIERES Emmanuel, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET Annick, LUSSEAU Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ~~ROTON VIER Caroline~~, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ~~ALINE Maïthé~~, CORVAISIER Patrick, ~~FRANÇAIS Sophie~~, BOUCHERON Mathieu, ~~PIQUET Béatrice~~, HONORE Benoit, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, ~~REQUENA CARRE Maïté~~, ~~PARIS Emmanuelle~~, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Caroline ROTON-VIER, Maïthé ALINE donne pouvoir à Pascal BRETON, Sophie FRANÇAIS donne pouvoir à Patrick CORVAISIER, Mathieu BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Béatrice PIQUET donne pouvoir à Annick GUILLAUMET, Guillaume DUPUY, Maïté REQUENA-CARRE donne pouvoir à Sabrina BRETON.

Membres absents : Emmanuel PARIS, Yoann HENRY
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Pascal BRETON a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°112/2023 :

*Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,
Vu la délibération n° 117/2022 du 15 novembre 2022,
Vu la délibération n° 071/2023 du 9 mai 2023,
Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et touristiques » réunie le 6 novembre 2023,
Ayant entendu l'exposé de Sabrina BRETON,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,*

➤ **Décide que les tarifs du camping pour les camping-cars, tentes et caravanes sont les suivants :**

Du 7 mai 2024 au 30 septembre 2024

(par 24h et pour un maximum de 6 personnes par emplacement) :

- Forfait camping-cars incluant	11€ TTC	9,17€ HT
o Stationnement		
o Eau/Electricité		
o Accès aux évier de l'espace vaisselle		
o Wifi		
- Accès aux sanitaires (douches, toilettes)	3€ TTC	2,50€ HT
- Forfait espace tentes et caravanes incluant	11€ TTC	9,17€ HT
o Stationnement		
o Eau/Electricité		
o Accès aux évier de l'espace vaisselle		
o Wifi		
- Accès aux sanitaires (douches, toilettes)	3€ TTC	2,50€ HT

.../...

- **Forfait bateau de passage incluant** **11€ TTC 9,17€ HT**
 - o Stationnement
 - o Eau/Electricité
 - o Accès aux éviers de l'espace vaisselle
 - o Wifi
- **Accès aux sanitaires (douches, toilettes)** **3€ TTC 2,50€ HT**

Du 1^{er} octobre 2024 au 15 mai 2025

(par 24h et pour un maximum de 6 personnes par emplacement):

- **Forfait emplacement incluant** **8€ TTC 6,67€HT**
 - o Stationnement
 - o Electricité
 - o Wifi

- **Forfait bateau de passage incluant** **8€ TTC 6,67€HT**
 - o Stationnement
 - o Electricité
 - o Wifi

- **Fermeture des sanitaires et l'espace tentes et caravanes**

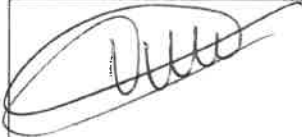
Autres tarifs :

- **Taxe de séjour *** **0,22€**
(par nuit et par personne de plus de 18 ans)
- **Remplissage eau à l'aire de vidange** **3€ TTC 2,50€HT**
(les 10 minutes)

***le tarif appliqué est celui fixé par la Communauté de communes du Val de Sarthe**

Seront exonérés de la taxe de séjour :

- Les personnes mineures (-18 ans),
 - Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la Communauté de communes,
 - Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire,
- **Dit qu'une réduction de 50 % à partir de la 3^{ème} nuit sera appliquée sur la facturation pour les groupes d'enfants des centres de loisirs et colonies de vacances.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Pascal BRETON	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	

Mis en ligne le :
17 novembre 2023

Date de convocation :
7 novembre 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 17
Votants : 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **N°113/2023 – TARIFS DES EMPLACEMENTS DES BATEAUX DE PLAISANCE** **SUR LE PONTON**

L'an deux mil vingt trois, le quatorze novembre à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire

D'AILLIERES Emmanuel, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, LUSSEAU Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ~~ROTON-VIVIER~~
~~Caroline~~, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ~~ALINE~~
~~Maïthé~~, CORVAISIER Patrick, ~~FRANÇAIS Sophie~~, ~~BOUCHERON Mathieu~~, ~~PIQUET~~
~~Béatrice~~, HONORE Benoît, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, ~~REQUENA-CARRE~~
~~Maïté~~, ~~PARIS Emmanuelle~~, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON
Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Caroline ROTON-VIER, Maïthé ALINE donne pouvoir à Pascal
BRETON, Sophie FRANÇAIS donne pouvoir à Patrick CORVAISIER, Mathieu
BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Béatrice PIQUET donne pouvoir
à Annick GUILLAUMET, Guillaume DUPUY, Maïté REQUENA-CARRE donne pouvoir
à Sabrina BRETON.

Membres absents : Emmanuel PARIS, Yoann HENRY
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Pascal BRETON a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°113/2023 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°118/2022 du 15 novembre 2022,

Ayant entendu l'exposé de Sabrina BRETON,

*Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et
touristiques » réunie le 6 novembre 2023,*

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

►**Fixe les tarifs pour les emplacements des bateaux de plaisance sur le ponton qui ont signé une
convention d'occupation temporaire à compter du 1^{er} janvier 2024 à :**

Longueur hors tout	Tarifs HT à l'année 2024	Tarifs TTC à l'année 2024
<i>Jusqu'à 6 mètres</i>	228,33€	274,00€
<i>De 6 à 10 mètres</i>	319,17€	383,00€
<i>De 10 à 12 mètres</i>	455,00€	546,00€

►**Décide de facturer les emplacements des bateaux de plaisance sur le ponton qui ont signé une
convention d'occupation temporaire au prorata du temps d'occupation.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Pascal BRETON	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	

Mis en ligne le :
 17 novembre 2023

Date de convocation :
 7 novembre 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
 Présents : 17
 Votants : 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°114/2023 – TARIFS DES REPAS DE LA CUISINE CENTRALE
APPLIQUES AU CCAS ET AU FOYER LOGEMENT

L'an deux mil vingt trois, le quatorze novembre à 20h30,
 Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
 publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire

D'AILLIERES Emmanuel, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
 Annick, LUSSEAU Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ~~ROTON VIVIER~~
~~Caroline~~, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ~~ALINE~~
~~Maïthé~~, CORVAISIER Patrick, ~~FRANÇAIS Sophie~~, ~~BOUCHERON Mathieu~~, ~~PIQUET~~
~~Béatrice~~, HONORE Benoit, VHEL Bruno, ~~DUPLY Guillaume~~, ~~REQUENA CARRE~~
~~Maïté~~, ~~PARIS Emmanuelle~~, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON
 Mikael, ~~HENRY Yoann~~, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Caroline ROTON-VIER, Maïthé ALINE donne pouvoir à Pascal
 BRETON, Sophie FRANÇAIS donne pouvoir à Patrick CORVAISIER, Mathieu
 BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Béatrice PIQUET donne pouvoir
 à Annick GUILLAUMET, Guillaume DUPUY, Maïté REQUENA-CARRE donne pouvoir
 à Sabrina BRETON.

Membres absents : Emmanuel PARIS, Yoann HENRY
 Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
 Territoriales, Pascal BRETON a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°114/2023 :

Vu le Code Général des Impôts,

Vu la délibération du conseil municipal n° 119/2022 en date du 15 novembre 2022.

Après avis de la commission « Scolaire, périscolaire, restauration » réunie le 16 octobre 2023,

*Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et
 touristiques » réunie le 6 novembre 2023,*

Ayant entendu l'exposé de Sabrina BRETON,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

➤Dit que sera facturé au Foyer Logement :

	Tarifs HT	Tarifs TTC
Repas d'un Résident du Foyer Logement avec potage	6,10€	6,71€
Repas d'un Invité du Foyer Logement	5,54€	6,09€

➤Dit que sera facturé au Centre Communal d'Action Sociale :

	Tarifs HT	Tarifs TTC
Repas confectionné pour le portage à domicile sans potage	5,54€	5,84€
Repas confectionné pour le portage à domicile avec potage	6,10€	6,44€

➤Dit que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Pascal BRETON	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	

Mis en ligne le :
 17 novembre 2023

Date de convocation :
 7 novembre 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
 Présents : 17
 Votants : 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°115/2023 – TARIF DU REPAS CONFECTIONNÉ PAR LA CUISINE
CENTRALE APPLIQUÉ AU CCAS POUR LE REPAS DES AINÉS

L'an deux mil vingt trois, le quatorze novembre à 20h30,
 Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
 publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire

D'AILLIERES Emmanuel, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
 Annick, LUSSEAU Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ~~ROTON-VIVIER~~
~~Caroline~~, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ~~ALINE~~
~~Maïthé~~, CORVAISIER Patrick, ~~FRANÇAIS Sophie~~, ~~BOUCHERON Mathieu~~, ~~PIQUET~~
~~Béatrice~~, HONORE Benoit, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, ~~REQUENA-CARRE~~
~~Maïté~~, ~~PARIS Emmanuelle~~, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON
 Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Caroline ROTON-VIER, Maïthé ALINE donne pouvoir à Pascal
 BRETON, Sophie FRANÇAIS donne pouvoir à Patrick CORVAISIER, Mathieu
 BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Béatrice PIQUET donne pouvoir
 à Annick GUILLAUMET, Guillaume DUPUY, Maïté REQUENA-CARRE donne pouvoir
 à Sabrina BRETON.

Membres absents : Emmanuel PARIS, Yoann HENRY
 Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
 Territoriales, Pascal BRETON a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°115/2023 :

Vu le Code Général des Impôts,

Vu le repas des aînés proposé par le CCAS le 20 mars 2024,

Considérant que le repas sera confectionné par la cuisine centrale,

Après avis de la commission « Scolaire, périscolaire, restauration » réunie le 16 octobre 2023,

*Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et
 touristiques » réunie le 6 novembre 2023,*

Ayant entendu l'exposé de Sabrina BRETON,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

➤ **Fixe le prix du repas confectionné par la cuisine centrale facturé au CCAS pour le repas
 des aînés à 17,14€ HT soit 18,00€ TTC.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Pascal BRETON	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	

Mis en ligne le :
17 novembre 2023

Date de convocation :
7 novembre 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 17
Votants : 22

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°116/2023 – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC-
DROITS DE PLACE**

L'an deux mil vingt trois, le quatorze novembre à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire

D'AILLIERES Emmanuel, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, LUSSEAU Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ~~ROTON-VIVIER~~
~~Caroline~~, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ~~ALINE~~
~~Maïthé~~, CORVAISIER Patrick, ~~FRANÇAIS Sophie~~, BOUCHERON Mathieu, ~~PIQUET~~
~~Béatrice~~, HONORE Benoit, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, ~~REQUENA CARRE~~
~~Maïté~~, ~~PARIS Emmanuelle~~, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON
Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Caroline ROTON-VIER, Maïthé ALINE donne pouvoir à Pascal
BRETON, Sophie FRANÇAIS donne pouvoir à Patrick CORVAISIER, Mathieu
BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Béatrice PIQUET donne pouvoir
à Annick GUILLAUMET, Guillaume DUPUY, Maïté REQUENA-CARRE donne pouvoir
à Sabrina BRETON.

Membres absents : Emmanuel PARIS, Yoann HENRY
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Pascal BRETON a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°116/2023 :

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-29,
Vu la délibération du conseil municipal n° 120/2022 en date du 15 novembre 2022,
Vu l'avis de la Commission « Communication, Culture, fêtes communales, marchés » réunie le 30
octobre 2023,
Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et
touristiques » réunie le 6 novembre 2023,
Ayant entendu l'exposé de Sabrina BRETON,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,*

➤**Fixe les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2024 :**

MARCHÉ	Tarifs 2023
POUR LES ABONNES* : <i>le mètre linéaire par semaine avec un minimum de perception de (emplacement égal ou inférieur à 5 m)</i>	0,55€ 2,80€
POUR LES COMMERÇANTS DE PASSAGE : <i>le mètre linéaire par semaine avec un minimum de perception de (emplacement égal ou inférieur à 5 m)</i>	0,85€ 3,15€
BRANCHEMENT ELECTRIQUE par branchement et par jeudi	2,40€
CIRQUE <i>Emplacement pour une durée maximum de 10 jours</i>	
PETIT CIRQUE (moins de 100 places assises) par jour et pour une durée maximum de 10 jours Branchement électrique par jour Raccordement eau par jour	27,60€ par jour 10,90 € par jour 5,50€ par jour

GRAND CIRQUE (plus de 100 places assises) par jour et pour une durée maximum de 10 jours	54,60€ par jour
Branchement électrique par jour	21,85€ par jour
Raccordement eau par jour	10,90€ par jour
MANEGES	
PETIT MANEGE (de 0 à 50 m ²)	5,20€ par jour
Branchement électrique	1,15€ par jour
Raccordement eau	0,55€ par jour
MOYEN MANEGE (de 51m ² à 75 m ²)	5,50€ par jour
Branchement électrique	1,65€ par jour
Raccordement eau	0,55€ par jour
GRAND MANEGE (76 m ² et plus)	8,25€ par jour
Branchement électrique	2,20€ par jour
Raccordement eau	0,55€ par jour
PETITS SPECTACLES ET STANDS	
<i>Emplacement pour une durée maximum de 10 jours</i>	
Petits spectacles (ex : Guignol), stands confiseries et autres petits stands non affiliés à un manège	5,20€ par jour
Branchement électrique	1,15€ par jour
Raccordement eau	0,55€ par jour
EXPOSITION VOITURE : emplacement par jour	
Par véhicule	3,15€ par jour
ACTIVITES COMMERCIALES en dehors du marché	
Redevance forfaitaire pour une demi-journée	127,50€ par demi-journée
Redevance annuelle pour les commerçants par m ² (terrasses cafés, rôtissoire, ...) ayant une emprise minimum de 2 m ²	6,45€ par an

➤ **Dit que le règlement des droits de place pour les abonnés du marché se fait trimestriellement à terme échu.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Pascal BRETON	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	

Mis en ligne le :
17 novembre 2023

Date de convocation :
7 novembre 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 17
Votants : 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°117/2023 – TARIFS CIMETIERE

*L'an deux mil vingt trois, le quatorze novembre à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire*

D'AILLIERES Emmanuel, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET Annick, LUSSEAU Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ~~ROTON VIVIER Caroline~~, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ~~ALINE Maïthé~~, CORVAISIER Patrick, ~~FRANÇAIS Sophie~~, BOUCHERON Mathieu, ~~PIQUET Béatrice~~, HONORE Benoit, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, ~~REQUENA CARRE Maïté~~, ~~PARIS Emmanuelle~~, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON Mikael, ~~HENRY Yoann~~, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Caroline ROTON-VIER, Maïthé ALINE donne pouvoir à Pascal BRETON, Sophie FRANÇAIS donne pouvoir à Patrick CORVAISIER, Mathieu BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Béatrice PIQUET donne pouvoir à Annick GUILLAUMET, Guillaume DUPUY, Maïté REQUENA-CARRE donne pouvoir à Sabrina BRETON.

Membres absents : Emmanuel PARIS, Yoann HENRY
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Pascal BRETON a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°117/2023 :

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-29,
Vu la délibération du conseil municipal n° 121/2022 en date du 15 novembre 2023,
Vu l'avis de la Commission « Affaires sociales et cimetières » réunie le 19 octobre 2023,
Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et touristiques » réunie le 6 novembre 2023,
Ayant entendu l'exposé d'Annick GUILLAUMET,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,*

➤ **Fixe les tarifs suivants :**

.../...

	Tarifs 2024
<u>Concessions :</u>	
<i>Concession de quinze ans</i>	155,00€
<i>Concession trentenaire</i>	188,00€
<i>Concession cinquantenaire</i>	305,00€
<i>Droit de séjour en caveau provisoire : moins d'1 mois</i>	28,00€
<i>Droit de séjour en caveau provisoire : 1 mois et plus</i>	55,00€
<u>Achat d'un caveau réhabilité</u>	
<i>1 place</i>	166,00€
<i>2 places</i>	222,00€
<i>3 places</i>	278,00€
<u>Concessions pour urnes :</u>	
<i>Concession de quinze ans pour urnes (espace cinéraire du vieux cimetière)</i>	155,00€
<i>Concession trentenaire pour urnes (espace cinéraire du vieux cimetière)</i>	188,00€
<i>Concession cinquantenaire pour urnes (espace cinéraire du vieux cimetière)</i>	305,00€
<u>Case de columbarium et cavurne :</u>	
<i>Concession de 15 ans</i>	271,00€
<i>Concession de 30 ans</i>	444,00€
<i>Plaque de recouvrement obligatoire</i>	122,00€
<i>Droit de séjour en caveau provisoire : moins d'1 mois</i>	28,00€
<i>Droit de séjour en caveau provisoire : 1 mois et plus</i>	55,00€

➤ **Dit que ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2024.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Pascal BRETON	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°118/2023 – TARIFS DE LA MEDIATHEQUE

Mis en ligne le :
17 novembre 2023

Date de convocation :
7 novembre 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 17
Votants : 22

L'an deux mil vingt trois, le quatorze novembre à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire

D'AILLIERES Emmanuel, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, LUSSEAU Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ~~ROTON-VIVIER~~
~~Caroline~~, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ~~ALINE~~
~~Maïthé~~, CORVAISIER Patrick, ~~FRANÇAIS Sophie~~, BOUCHERON Mathieu, ~~PIQUET~~
~~Béatrice~~, HONORE Benoît, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, ~~REQUENA-CARRE~~
~~Maité~~, ~~PARIS Emmanuelle~~, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON
Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Caroline ROTON-VIER, Maïthé ALINE donne pouvoir à Pascal
BRETON, Sophie FRANÇAIS donne pouvoir à Patrick CORVAISIER, Mathieu
BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Béatrice PIQUET donne pouvoir
à Annick GUILLAUMET, Guillaume DUPUY, Maité REQUENA-CARRE donne pouvoir
à Sabrina BRETON.

Membres absents : Emmanuel PARIS, Yoann HENRY
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Pascal BRETON a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°118/2023 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu la délibération n° 122/2022 du 15 novembre 2022,

*Vu l'avis de la Commission « Communication, Culture, fêtes communales, marchés » réunie le 30
octobre 2023,*

*Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et
touristiques » réunie le 6 novembre 2023,*

Ayant entendu l'exposé d'Emmanuel D'AILLIERES,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

➤ **Décide de fixer les tarifs annuels suivants à compter du 1^{er} janvier 2024 :**

TARIFS pour un abonnement annuel	Tarifs 2024 Suzerains	Tarifs 2024 hors commune
<i>moins 18 ans</i>	Gratuit	2,20€
<i>étudiants, demandeurs</i>	4,80€	5,30€
<i>adultes</i>	10,50€	12,90€
<i>carte perdue</i>	2,20€	
<i>Impression A4 noir et blanc depuis internet</i>	0,30€	
<i>Impression recto/verso A4</i>	0,40€	
<i>Impression A4 couleur depuis internet</i>	0,50€	
<i>Impression recto/verso A4 couleur depuis internet</i>	0,60€	
<i>Boisson chaude</i>	0,60€	

.../...

- **Gratuité** pour les classes primaires et maternelles de toutes les écoles de La Suze sur Sarthe ainsi que le collège de La Suze sur Sarthe.
 - **Gratuité** pour les assistantes maternelles agréées PMI de la Communauté de communes dans le cadre de leur emploi
 - **Gratuité** pour les structures petite enfance : multi-accueil, ludothèque, ALSH intercommunal (site de La Suze), services de la ville
 - **Gratuité** pour les associations suzeraines
 - **Gratuité** d'emprunt sur le centre de ressources poésie aux adhérents de l'Association des Amis du printemps poétique, aux établissements scolaires de La Sarthe et aux bibliothèques adhérentes au réseau de la Bibliothèque Départementale de la Sarthe
- **Dit que l'abonnement a une validité annuelle de date à date.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Pascal BRETON	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	

Mis en ligne le :
 17 novembre 2023

Date de convocation :
 7 novembre 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
 Présents : 17
 Votants : 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°119/2023 – TARIF POUR LOCATION DES SALLES DE REUNION

L'an deux mil vingt trois, le quatorze novembre à 20h30,
 Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
 publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire

D'AILLIERES Emmanuel, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
 Annick, LUSSEAU Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ~~ROTON-VIVIER~~
~~Caroline~~, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ~~ALINE~~
~~Maïthé~~, CORVAISIER Patrick, ~~FRANÇAIS Sophie~~, BOUCHERON Mathieu, PIQUET
~~Béatrice~~, HONORE Benoit, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, ~~REQUENA-CARRE~~
~~Maïté~~, PARIS Emmanuelle, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON
 Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Caroline ROTON-VIER, Maïthé ALINE donne pouvoir à Pascal
 BRETON, Sophie FRANÇAIS donne pouvoir à Patrick CORVAISIER, Mathieu
 BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Béatrice PIQUET donne pouvoir
 à Annick GUILLAUMET, Guillaume DUPUY, Maïté REQUENA-CARRE donne pouvoir
 à Sabrina BRETON.

Membres absents : Emmanuel PARIS, Yoann HENRY
 Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
 Territoriales, Pascal BRETON a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°119/2023 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-29,
 Vu la délibération du conseil municipal n° 123/2022 en date du 15 novembre 2022,
 Vu l'avis de la Commission « Communication, Culture, fêtes communales, marchés » réunie le 30
 octobre 2023,

Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et
 touristiques » réunie le 6 novembre 2023,

Ayant entendu l'exposé d'Emmanuel D'AILLIERES,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

➤ **Fixe le tarif des locations des salles suivantes :**

- Maurice Lochu
- Raoul Pichon

à 41,60 € HT soit 49,92 € TTC par réunion

➤ **Précise que la location des différentes salles de réunions communales est gratuite pour les associations communales, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, Syndicats Intercommunaux et Associations Cantonales dont la commune est adhérente ainsi que pour les réunions politiques.**

➤ **Dit que ce tarif est applicable à compter du 1er janvier 2024.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.	
Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Pascal BRETON	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	



Mis en ligne le :
17 novembre 2023

Date de convocation :
7 novembre 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 17
Votants : 22

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°120/2023 – TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES
ASSOCIATIONS LOCALES**

L'an deux mil vingt trois, le quatorze novembre à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire

D'AILLIERES Emmanuel, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, LUSSEAU Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ~~ROTON VIVIER
Caroline~~, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ~~ALINE
Maïthé~~, CORVAISIER Patrick, ~~FRANÇAIS Sophie~~, ~~BOUCHERON Mathieu~~, ~~PIQUET
Béatrice~~, HONORE Benoit, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, ~~REQUENA CARRE
Maïté~~, ~~PARIS Emmanuelle~~, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON
Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Caroline ROTON-VIER, Maïthé ALINE donne pouvoir à Pascal
BRETON, Sophie FRANÇAIS donne pouvoir à Patrick CORVAISIER, Mathieu
BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Béatrice PIQUET donne pouvoir
à Annick GUILLAUMET, Guillaume DUPUY, Maïté REQUENA-CARRE donne pouvoir
à Sabrina BRETON.

Membres absents : Emmanuel PARIS, Yoann HENRY
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Pascal BRETON a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°120/2023 :

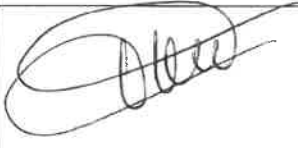
*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-29,
Vu la délibération du conseil municipal n° 124/2022 en date du 15 novembre 2022,
Vu l'avis de la Commission « Communication, Culture, fêtes communales, marchés » réunie le 30
octobre 2023,
Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et
touristiques » réunie le 6 novembre 2023,
Ayant entendu l'exposé d'Emmanuel D'AILLIERES,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,*

- **Fixe les tarifs selon le tableau ci-dessous.**
- **Précise qu'une caution de 1 000.00 € sera exigée au moment de la réservation de la salle.**
 - Cette caution sera restituée après constatation de la bonne utilisation des locaux.
 - En cas d'annulation de la réservation, la caution sera restituée si l'annulation intervient dans un délai de 3 mois.
 - En deçà de ce délai, la caution restera acquise à la Commune.
- **Précise qu'une caution de 2 000,00€ sera exigée au moment de la réservation de la sono.**
Cette caution sera restituée après constatation de la bonne utilisation du matériel
- **Dit que ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2024.**

.../...

	Tarifs 2024 HT/TTC hall + bar + cuisine et couverts	Tarifs 2024 HT/TTC grande salle + hall + bar + cuisine et couverts
Vin d'honneur	45,29€ HT 54,35€ TTC	141,40€ HT 169,68€ TTC
Utilisation avec repas	94,27€ HT 113,12€ TTC	402,94€ HT 483,53€ TTC
Thé dansant - bal sans repas		177,44€ HT 212,93€ TTC
Loto		132,15€ HT 158,58€ TTC
Spectacles payants/ concours de cartes/vente au déballage		92,41€ HT 110,90€ TTC
Repas interne à l'association		141,40€ HT 169,68€ TTC
Réunion Comité d'entreprise suzeraine		80,40€ HT 96,48€ TTC
	GRATUITÉ pour les Actions humanitaires ou manifestations solidaires-Réunions politiques-Assemblées générales des associations locales-expositions GRATUITÉ pour les écoles suzeraines pour expositions, concerts, réunions et spectacles	

- *Dit qu'une remise de 50% sera octroyée une fois par an aux associations suzeraines sur la réservation de leur choix et sur demande écrite à la mairie.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Pascal BRETON	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°121/2023 – TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES
PARTICULIERS COMMERCANTS SOCIETES

L'an deux mil vingt trois, le quatorze novembre à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire

Mis en ligne le :
17 novembre 2023

Date de convocation :
7 novembre 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 17
Votants : 22

D'AILLIERES Emmanuel, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, LUSSEAU Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ~~ROTON VIVIER~~
~~Caroline~~, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ~~ALINE~~
~~Maïthé~~, CORVAISIER Patrick, ~~FRANÇAIS Sophie~~, ~~BOUCHERON Mathieu~~, ~~PIQUET~~
~~Béatrice~~, HONORE Benoit, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, ~~REQUENA CARRE~~
~~Maïté~~, ~~PARIS Emmanuelle~~, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON
Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Caroline ROTON-VIER, Maïthé ALINE donne pouvoir à Pascal
BRETON, Sophie FRANÇAIS donne pouvoir à Patrick CORVAISIER, Mathieu
BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Béatrice PIQUET donne pouvoir
à Annick GUILLAUMET, Guillaume DUPUY, Maïté REQUENA-CARRE donne pouvoir
à Sabrina BRETON.

Membres absents : Emmanuel PARIS, Yoann HENRY
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Pascal BRETON a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°121/2023 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-29,
Vu la délibération du conseil municipal n° 125/2022 en date du 15 novembre 2022,
Vu l'avis de la Commission « Communication, Culture, fêtes communales, marchés » réunie le 30
octobre 2023,
Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et
touristiques » réunie le 6 novembre 2023,
Ayant entendu l'exposé d'Emmanuel D'AILLIERES,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

- **Fixe** les tarifs selon le tableau ci-dessous.
- **Précise** qu'une caution de 1000.00 € sera exigée au moment de la réservation de la salle.
 - Cette caution sera restituée après constatation de la bonne utilisation des locaux et du matériel.
 - En cas d'annulation de la réservation, la caution sera restituée si l'annulation intervient dans un délai de 3 mois.
 - En deçà de ce délai, la caution restera acquise à la Commune.
- **Précise** qu'une caution de 2 000,00€ sera exigée au moment de la réservation de la sono.
 - Cette caution sera restituée après constatation de la bonne utilisation du matériel
- **Dit** que ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2024.

.../...

	LOCATION PARTICULIERS COMMERCANTS SOCIETES COMMUNE	
	Tarifs 2024 HT/TTC Hall +bar+ cuisine et couverts	Tarifs 2024 HT/ TTC Grande salle+ hall + bar +cuisine et couverts
Utilisation sans repas	207,40€ HT 248,88€ TTC	319,40€ HT 383,29€ TTC
Utilisation avec repas	243,98€ HT 292,78€ TTC	599,98€ HT 719,97€ TTC
Journée supplémentaire	59,89€ HT 71,87€ TTC	179,66€ HT 215,59€ TTC

	LOCATION PARTICULIERS COMMERCANTS SOCIETES ASSOCIATIONS HORS COMMUNE	
	Tarifs 2024 HT/TTC Hall +bar+ cuisine et couverts	Tarifs 2024 HT/ TTC Grande salle+ hall + bar +cuisine et couverts
Utilisation sans repas	359,32€ HT 431,18€ TTC	407,01€ HT 488,42€ TTC
Utilisation avec repas	479,10€ HT 574,92€ TTC	1 020,29€ HT 1 224,35€ TTC
Journée supplémentaire	120,89€ HT 145,07€ TTC	179,66€ HT 212,59€ TTC

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Pascal BRETON	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	
	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°122/2023 – TARIFS POUR LES LOCATIONS DE MATERIEL

L'an deux mil vingt trois, le quatorze novembre à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire

Mis en ligne le :
17 novembre 2023

Date de convocation :
7 novembre 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 17
Votants : 22

D'AILLIERES Emmanuel, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, LUSSEAU Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ~~ROTON VIVIER~~
~~Caroline~~, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ~~ALINE~~
~~Maïthé~~, CORVAISIER Patrick, ~~FRANÇAIS Sophie~~, ~~BOUCHERON Mathieu~~, ~~PIQUET~~
~~Béatrice~~, HONORE Benoit, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, ~~REQUENA-CARRE~~
~~Maïté~~, ~~PARIS Emmanuelle~~, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON
Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Caroline ROTON-VIER, Maïthé ALINE donne pouvoir à Pascal
BRETON, Sophie FRANÇAIS donne pouvoir à Patrick CORVAISIER, Mathieu
BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Béatrice PIQUET donne pouvoir
à Annick GUILLAUMET, Guillaume DUPUY, Maïté REQUENA-CARRE donne pouvoir
à Sabrina BRETON.

Membres absents : Emmanuel PARIS, Yoann HENRY
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Pascal BRETON a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°122/2023 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-29,
Vu la délibération du conseil municipal n° 126/2022 en date du 15 novembre 2022,
Vu l'avis de la Commission « Communication, Culture, fêtes communales, marchés » réunie le 30
octobre 2023,
Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et
touristiques » réunie le 6 novembre 2023,
Ayant entendu l'exposé d'Emmanuel D'AILLIERES,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

➤ **Fixe les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2024 :**

ASSOCIATIONS, COLLEGE ET ECOLES DE LA SUZE - COMMUNES et ASSOCIATIONS de la CDC	Tarifs 2024
Tout matériel	GRATUIT
ASSOCIATIONS et COMMUNES HORS CDC	
Podium jusqu'à 32 m²	248,46€
Podium de 33 m² à 64 m²	371,49€
Scène mobile de 42 m²	511,26€
Barnum week-end	305,97€
Stand	23,30€
Grilles d'exposition - tarif par grille et par jour de location	2,70€
Barrières de voirie - tarif par barrière et par jour de location	2,50€
Si transport assuré exceptionnellement par les Services Techniques de La Suze - tarif au km	6,14€

- **Autorise le Maire à établir les titres de recettes correspondants.**
- **Dit qu'une caution de 1 000€ sera demandée pour la location d'un barnum, d'un podium ou de la scène mobile aux associations hors commune ou CDC.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Pascal BRETON	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	

Mis en ligne le :
17 novembre 2023

Date de convocation :
7 novembre 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 17
Votants : 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°123/2023 – REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
POUR TRAVAUX

L'an deux mil vingt trois, le quatorze novembre à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire

D'AILLIERES Emmanuel, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, LUSSEAU Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ~~ROTON-VIVIER~~
~~Caroline~~, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ~~ALINE~~
~~Maïthé~~, CORVAISIER Patrick, ~~FRANÇAIS Sophie~~, ~~BOUCHERON Mathieu~~, ~~PIQUET~~
~~Béatrice~~, HONORE Benoît, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, ~~REQUENA-CARRE~~
~~Maïté~~, ~~PARIS-Emmanuelle~~, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROQUANTON
Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Caroline ROTON-VIER, Maïthé ALINE donne pouvoir à Pascal
BRETON, Sophie FRANÇAIS donne pouvoir à Patrick CORVAISIER, Mathieu
BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Béatrice PIQUET donne pouvoir
à Annick GUILLAUMET, Guillaume DUPUY, Maïté REQUENA-CARRE donne pouvoir
à Sabrina BRETON.

Membres absents : Emmanuel PARIS, Yoann HENRY
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Pascal BRETON a été élu Secrétaire de Séance.

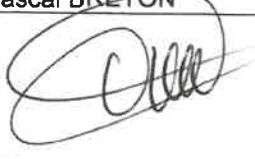
Délibération n°123/2023 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-29,
Vu la délibération du conseil municipal n° 127/2022 en date du 15 novembre 2022,
Après avis de la commission « Voirie, Réseaux, Urbanisme » réunie le 11 septembre 2023,
Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et
touristiques » réunie le 6 novembre 2022,
Ayant entendu l'exposé de Pascal BRETON,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

- **Fixe les tarifs suivants pour les dépôts de chantier lors de travaux et occupation du
domaine public :**
- **Emprise inférieure à 50 m² : 27,00€ la quinzaine**
 - **Emprise supérieure à 50m² : 67,00€ la quinzaine**

Toute quinzaine commencée est due.

- **Autorise le Maire à établir les titres de recettes correspondants.**
➤ **Dit que ces tarifs sont applicables à compter du 1er Janvier 2024.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Pascal BRETON	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	

Mis en ligne le :

17 novembre 2023

Date de convocation :

7 novembre 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 26

Présents : 18

Votants : 24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°124/2023 – COMPOSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE
RÉSEAU DE CHALEUR

L'an deux mil vingt trois, le quatorze novembre à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire

D'AILLIERES Emmanuel, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, LUSSEAU Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ~~ALINE~~
~~Maïthé~~, CORVAISIER Patrick, ~~FRANÇAIS Sophie~~, ~~BOUCHERON Mathieu~~, ~~PIQUET~~
~~Béatrice~~, HONORE Benoit, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, ~~REQUENA-CARRE~~
~~Maïté~~, ~~PARIS Emmanuelle~~, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON
Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Maïthé ALINE donne pouvoir à Pascal BRETON, Sophie
FRANÇAIS donne pouvoir à Patrick CORVAISIER, Mathieu BOUCHERON donne
pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Béatrice PIQUET donne pouvoir à Annick
GUILLAUMET, Guillaume DUPUY donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER, Maïté
REQUENA-CARRE donne pouvoir à Sabrina BRETON.

Membres absents : Emmanuel PARIS, Yoann HENRY
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Pascal BRETON a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°124/2023 :

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant qu'il convient de désigner les membres du comité de pilotage du réseau de chaleur,

*Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et
touristiques » réunie le 6 novembre 2023,*

Ayant entendu l'exposé de Pascal BRETON ,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

➤Décide de créer un comité de pilotage pour le projet de construction d'un réseau de chaleur.

➤Décide de nommer les membres suivants au comité de pilotage :

Président : Emmanuel D'AILLIERES

- Pascal BRETON
- Delphine DELAHAYE
- Jean-Marc COYEAUD
- Patrick CORVAISIER
- Philippe FAGES
- Jean-Claude GEORGES
- Maïthé ALINE
- La Directrice Générale des Services ou la Directrice Générale Adjointe de la Commune de
La Suze sur Sarthe
- Le responsable des services techniques de la Commune de La Suze sur Sarthe
- Un ou deux représentant(s) du Département
- Un ou deux représentant(s) de Sarthe Habitat
- Un ou deux représentant(s) de la Communauté de communes du Val de Sarthe
- Un ou deux représentant(s) de l'ADEME
- Un ou deux représentant(s) de l'ATESART

.../...

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Pascale BRETON	Le Maire, Emmanuel D'ALLIERES
	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°125/2023 – ACOUSITION DES PARCELLES AV 11b ET AV 12d A
M.POIRRIER EN VUE DU TOURNE A GAUCHE ROUTE DES EPINETTES**

L'an deux mil vingt trois, le quatorze novembre à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire

Mis en ligne le :
17 novembre 2023

Date de convocation :
7 novembre 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 18
Votants : 24

D'AILLIERES Emmanuel, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET Annick, LUSSEAU Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE Maïthé, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, BOUCHERON Mathieu, PIQUET Béatrice, HONORE Benoît, VHEL Bruno, DUPUY Guillaume, REQUENA-CARRE Maïté, PARIS Emmanuelle, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON Mikaël, HENRY Yoann, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Maïthé ALINE donne pouvoir à Pascal BRETON, Sophie FRANÇAIS donne pouvoir à Patrick CORVAISIER, Mathieu BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Béatrice PIQUET donne pouvoir à Annick GUILLAUMET, Guillaume DUPUY donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER, Maïté REQUENA-CARRE donne pouvoir à Sabrina BRETON.

Membres absents : Emmanuel PARIS, Yoann HENRY
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Pascal BRETON a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°125/2023 :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2241-1 à L. 2241-7,

Considérant l'intérêt pour la collectivité de procéder à l'acquisition des parcelles AV 11b et AV 12d, afin de pouvoir réaliser un tourne-à-gauche route des Epinettes,

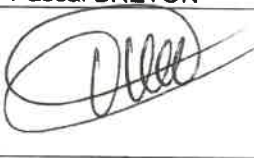
Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et touristiques » réunie le 6 novembre 2023,

Ayant entendu l'exposé de Pascal BRETON,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

- **Décide d'acquérir les parcelles sections AV 11b et AV 12d sise « La Petite Roche » d'une contenance d'environ 859m² au prix de 429,50€ appartenant à M.Dominique POIRRIER**
- **Autorise M. le Maire à signer l'acte authentique à intervenir,**
- **Dit que cet acte sera établi par Maître GAGNEBIEN Solenne et Maître Lucie GALLIEN notaires à l'Office Notariale de La Milesse (Sarthe) 2 rue de la Terroirie**
- **Dit que les frais de bornage seront pris en charge par la commune.**
- **Dit que les frais de notaire et les frais annexes seront à la charge de la commune.**
- **Dit que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal,**
- **Donne au Maire tous pouvoirs afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Pascal BRETON	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	

Mis en ligne le :
17 novembre 2023

Date de convocation :
7 novembre 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 18
Votants : 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°126/2023 – COMPOSITION DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DE
GOUVERNANCE**

*L'an deux mil vingt trois, le quatorze novembre à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire*

D'AILLIERES Emmanuel, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, LUSSEAU Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE
Maïthé, CORVAISIER Patrick, ~~FRANÇAIS Sophie~~, BOUCHERON Mathieu, PIQUET
Béatrice, HONORE Benoit, VHEL Bruno, DUPUY Guillaume, REQUENA CARRE
Maïté, ~~PARIS Emmanuelle~~, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON
Mikael, ~~HENRY Yoann~~, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Maïthé ALINE donne pouvoir à Pascal BRETON, Sophie
FRANÇAIS donne pouvoir à Patrick CORVAISIER, Mathieu BOUCHERON donne
pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Béatrice PIQUET donne pouvoir à Annick
GUILLAUMET, Guillaume DUPUY donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER, Maïté
REQUENA-CARRE donne pouvoir à Sabrina BRETON.

Membres absents : Emmanuel PARIS, Yoann HENRY
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Pascal BRETON a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°126/2023 :

*Pour favoriser la concertation locale avec la Région dans le cadre de l'évolution du SRADDET, la
loi du 20 juillet 2023 instaure la mise en place d'une Conférence Régionale de Gouvernance (CRG),
pilotee par la Présidente de Région, en lieu et place de la conférence des SCOT. Cette conférence est
consultée sur la déclinaison des objectifs et leur suivi, ainsi que sur l'identification des projets
d'envergure nationale ou européenne et sur la liste des projets régionaux.*

*Il nous est proposé de valider une composition « sur mesure » proposée par la Présidente du Conseil
régional.*

Composition de la Conférence Régionale de gouvernance

Composition « sur mesure » proposée : 120 membres votants, 19 membres siégeant à titre consultatif
Membres votants : 120

- La Présidente du Conseil régional ou son représentant
- 14 élus régionaux ou leur représentant
- Les 71 Présidents d'EPCI ou leur représentant
- Les 14 Présidents des structures porteuses de SCOT ou leur représentant (hors SCOT mono
EPCI)
- Le Président de la Conférence Régionale des SCOT
- 16 Maires :

- 1 en PLU et 1 en RNU par département qui seront désignés en lien avec les 5
associations départementales de Maires et Présidents de communautés

- 1 par département désigné en lien avec les 5 associations départementales des Maires
ruraux de France

- Le Maire de l'Ile d'Yeu ou son représentant
- 3 représentants de l'Etat désignés par le Préfet de Région

Membres siégeant à titre consultatif : 19

- 5 Présidents des Départements ou leur représentant
- 4 Présidents des PNR ou leur représentant
- Président du CESER ou son représentant
- 3 Présidents des Agences d'urbanisme ou leur représentant
- 3 Présidents des Chambres Consulaires ou leur représentant

.../...

*Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et touristiques » réunie le 6 novembre 2023,
Après avoir entendu l'exposé d'Emmanuel D'AILLIERES,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal,
A l'unanimité,*

►Emet un avis favorable sur la composition de la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols de la Région des Pays de la Loire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Pascal BRETON	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	

Mis en ligne le :
 17 novembre 2023

Date de convocation :
 7 novembre 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
 Présents : 18
 Votants : 24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°127/2023 – ADMISSIONS EN NON-VALEUR

L'an deux mil vingt trois, le quatorze novembre à 20h30,
 Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire

D'AILLIERES Emmanuel, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET Annick, LUSSEAU Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ~~ALINE Maïthé~~, CORVAISIER Patrick, ~~FRANÇAIS Sophie~~, BOUCHERON Mathieu, PIQUET Béatrice, HONORE Benoit, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, ~~REQUENA-CARRE Maïté~~, ~~PARIS Emmanuelle~~, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Maïthé ALINE donne pouvoir à Pascal BRETON, Sophie FRANÇAIS donne pouvoir à Patrick CORVAISIER, Mathieu BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Béatrice PIQUET donne pouvoir à Annick GUILLAUMET, Guillaume DUPUY donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER, Maïté REQUENA-CARRE donne pouvoir à Sabrina BRETON.

Membres absents : Emmanuel PARIS, Yoann HENRY
 Formant la majorité des membres en exercice

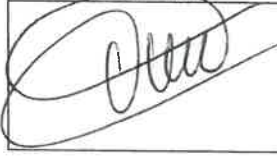
Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Pascal BRETON a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°127/2023 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-29 et L 2343-1 ;
 Vu l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public de Sablé sur Sarthe,
 Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par le Service de Gestion Comptable de SABLE SUR SARTHE dans les délais légaux et réglementaires ;
 Considérant, dans un souci de bonne gestion, qu'il est inutile de faire figurer en report des sommes qui ne pourront être recouvrées,
 Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et touristiques » réunie le 6 novembre 2023,
 Ayant entendu l'exposé de Jean-Marc COYEAUD,
 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
 A l'unanimité,

➤**Accepte d'admettre en non-valeur les montants mentionnés ci-dessous sur le budget COMMUNE,**
 article 6541 :

Liste n° 6357830033 pour un montant total de **1 088,56€** (PV carence, N'habite pas à l'adresse indiquée, combinaison infructueuse d'actes).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Pascal BRETON	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	

Mis en ligne le :
17 novembre 2023

Date de convocation :
7 novembre 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 18
Votants : 24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°128/2023 – CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS- PARTICIPATION AU
FINANCEMENT DU PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG)

L'an deux mil vingt trois, le quatorze novembre à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire

D'AILLIERES Emmanuel, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, LUSSEAU Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ~~ALINE~~
~~Maïthé~~, CORVAISIER Patrick, ~~FRANÇAIS Sophie~~, ~~BOUCHERON Mathieu~~, ~~PIQUET~~
~~Béatrice~~, HONORE Benoit, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, ~~REQUENA-CARRE~~
~~Maïté~~, ~~PARIS Emmanuelle~~, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON
Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Maïthé ALINE donne pouvoir à Pascal BRETON, Sophie
FRANÇAIS donne pouvoir à Patrick CORVAISIER, Mathieu BOUCHERON donne
pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Béatrice PIQUET donne pouvoir à Annick
GUILLAUMET, Guillaume DUPUY donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER, Maïté
REQUENA-CARRE donne pouvoir à Sabrina BRETON.

Membres absents : Emmanuel PARIS, Yoann HENRY
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Pascal BRETON a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°128/2023 :

*Vu le projet de territoire 2022-2035 adopté par la Communauté de communes du Val de Sarthe vise
dans son axe n°1 d'aller vers un territoire plus sobre notamment en encourageant la rénovation
énergétique de l'habitat,*

*Vu le Projet d'Intérêt Général (P.I.G) visant sur la base d'une contractualisation avec l'Etat et
l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) et le Département de la Sarthe à accompagner les ménages
aux revenus modestes et très modestes, propriétaires occupants uniquement, à l'amélioration
énergétique ou l'adaptation de leur logement. Une aide financière est allouée le cas échéant à l'issu
de l'accompagnement permettant la diminution du reste à charge pour encourager la réalisation des
travaux.*

*Considérant que lors du débat ayant abouti à la délibération DE85_02_11_22 afférente à la
signature du contrat P.I.G, l'unanimité des représentants des Communes s'est engagée à ce que
chaque commune abonde à hauteur de 1€/hab_DGF/an pour la durée de contractualisation (3
exercices consécutifs au plus) en vue de porter l'objectif du PIG à l'amélioration-adaptation de 100
logements sur le territoire du Val de Sarthe.*

*Considérant que la Commune en sus de sa compétence en matière d'habitat et d'urbanisme souhaite
soutenir ce programme permettant de concourir à des objectifs environnementaux, en matière de
lutte contre la précarité énergétique et en faveur des économies d'énergies ; des objectifs sociaux en
permettant l'adaptation des logements au grand-âge ou au handicap, et la résorption de l'habitat
indigne ou très dégradé, de foyers de condition modeste et très modeste résidant sur la Commune,
œuvrant ainsi en faveur de la mixité sociale.*

*Vu le souhait de la Communauté de soutenir le plus possible de projets dans le cadre de cette
contractualisation, sachant qu'à ce jour, des contacts susceptibles d'être accompagnés ont été établis
dans les 16 communes du Val de Sarthe.*

*Vu l'intérêt porté par la Commune à cette contractualisation et son souhait de permettre par la
mobilisation de fonds au-delà des seules capacités financières apportées par la Communauté de
communes du Val de Sarthe d'accompagner un nombre plus élevé de ménages.*

*Considérant qu'il convient de conclure une convention définissant le montant et les conditions de
mise en œuvre du concours financier apporté par la Commune au profit de la Communauté de
communes.*

.../...

*Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et touristiques » réunie le 6 novembre 2023,
Après avoir entendu l'exposé d'Emmanuel D'AILLIERES,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,*

➤Approuve la convention d'Offre de concours pour la participation au financement du Programme d'Intérêt Général (PIG)

➤Autorise le Maire à la signer.

➤Dit que les montants seront inscrits aux budgets 2023,2024 et 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Pascal BRETON	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	

Mis en ligne le :
17 novembre 2023

Date de convocation :
7 novembre 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 18
Votants : 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°129/2023 – DÉCISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET**

L'an deux mil vingt trois, le quatorze novembre à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire

D'AILLIERES Emmanuel, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, LUSSEAU Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE
Maïthé, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, BOUCHERON Mathieu, PIQUET
Béatrice, HONORE Benoit, VHEL Bruno, DUPUY Guillaume, REQUENA-CARRE
Maïté, PARIS Emmanuelle, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON
Mikaël, HENRY Yoann, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Maïthé ALINE donne pouvoir à Pascal BRETON, Sophie
FRANÇAIS donne pouvoir à Patrick CORVAISIER, Mathieu BOUCHERON donne
pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Béatrice PIQUET donne pouvoir à Annick
GUILLAUMET, Guillaume DUPUY donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER, Maïté
REQUENA-CARRE donne pouvoir à Sabrina BRETON.

Membres absents : Emmanuel PARIS, Yoann HENRY
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Pascal BRETON a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°129/2023 :

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2312-1
à 4 et L.2313-1 et suivants,*

*Vu la délibération du Conseil municipal n° 032/2023 en date du 28 mars 2023 approuvant le budget
primitif de l'exercice 2023,*

*Vu la délibération n° 054/2023 en date du 9 mai 2023 adoptant la décision modificative n°1 au
budget,*

Vu la décision du Maire n°074b/2023 en date du 11 Aout 2023 autorisant un virement de crédit,

*Vu la délibération du Conseil municipal n°109/2023 en date du 3 octobre 2023 adoptant la décision
modificative n°2 au budget,*

*Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau
ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables de la
commune,*

*Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et
touristiques » réunie le 6 novembre 2023,*

Après avoir entendu l'exposé de Jean-Marc COYEAUD,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

- *Adopte la décision modificative n°1 au budget COMMUNE, telle que figurant dans le
tableau ci-après :*

.../...

	<i>Dépenses de fonctionnement</i>	<i>BP 2023</i>	<i>DM n°3</i>	<i>Nouveau montant</i>
Chapitre 065	Autres charges de gestion courante	581 681,76 €	+ 10 600,00 €	592 281,76€
6541	Créances admises en non-valeur	500,00 €	+ 600,00 €	1 100,00 €
65818	Autres redevances pour concessions, brevets	00,00 €	+ 10 000,00 €	10 000,00 €
Chapitre 068	Dotations aux provisions, aux amortissements, aux dépréciations	00,00 €	+ 1 100,00 €	1 100,00
681	Dotations aux provisions – Charge de fonctionnement	00,00 €	+ 1 100,00 €	1 100,00 €
Total des dépenses de fonctionnement		5 4 67 388,00 €	+11 700,00 €	5 479 088,32 €

	<i>Recette de fonctionnement</i>			
Chapitre 74	Dotations et participations	646 200,00 €	+ 11 700,00 €	657 900,00 €
741127	Dotation nationale de péréquation (DNP)	00,00 €	+ 11 700,00 €	11 700,00 €
Total des recettes de fonctionnement		5 908 295,00 €	+ 11 700,00 €	5 919 995,00 €

	<i>Dépenses de fonctionnement</i>	<i>BP 2023</i>	<i>DM n°3</i>	<i>Nouveau montant</i>
Chapitre 204	Subventions d'équipements versés	80 000,00 €	+ 4 600,00 €	84 600,00€
2041511	Biens mobiliers, matériels et études	00,00 €	+4 600,00 €	4 600,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	1 786 465,13 €	- 4 600,00 €	1 781 865,13€
2128	Autres agencements et aménagements	256 878,71 €	-4 600,00 €	252 278,71 €
Total des dépenses d'investissement		2 517 752,89 €	+00,00 €	2 517 752,89 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Pascal BRETON	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	

Mis en ligne le :
 17 novembre 2023

Date de convocation :
 7 novembre 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
 Présents : 18
 Votants : 24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°130/2023 – CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE
TERRITORIAL A TEMPS NON COMPLET

L'an deux mil vingt trois, le quatorze novembre à 20h30,
 Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
 publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire

D'AILLIERES Emmanuel, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
 Annick, LUSSEAU Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
 Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ~~ALINE~~
~~Maïthé~~, CORVAISIER Patrick, ~~FRANÇAIS Sophie~~, BOUCHERON Mathieu, PIQUET
~~Béatrice~~, HONORE Benoit, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, REQUENA-CARRE
~~Maïté~~, ~~PARIS Emmanuelle~~, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON
 Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Maïthé ALINE donne pouvoir à Pascal BRETON, Sophie
 FRANÇAIS donne pouvoir à Patrick CORVAISIER, Mathieu BOUCHERON donne
 pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Béatrice PIQUET donne pouvoir à Annick
 GUILLAUMET, Guillaume DUPUY donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER, Maïté
 REQUENA-CARRE donne pouvoir à Sabrina BRETON.

Membres absents : Emmanuel PARIS, Yoann HENRY
 Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
 Territoriales, Pascal BRETON a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°130/2023 :

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8
 Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de
 chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de
 l'établissement,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial réuni le 6 novembre 2023.

Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et
 touristiques » réunie le 6 novembre 2023,

Entendu l'exposé de Jean-Marc COYEAUD,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide,

A l'unanimité,

►De créer un poste d'Adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 22,50
heures par semaine à compter du 1^{er} janvier 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Pascal BRETON	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	

Mis en ligne le :
17 novembre 2023

Date de convocation :
7 novembre 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 18
Votants : 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°131/2023 – CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE
TERRITORIAL A TEMPS NON COMPLET**

L'an deux mil vingt trois, le quatorze novembre à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire
D'AILLIERES Emmanuel, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, LUSSEAU Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE
Maïthé, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, BOUCHERON Mathieu, PIQUET
Béatrice, HONORE Benoit, VHEL Bruno, DUPUY Guillaume, REQUENA-CARRE
Maïté, PARIS Emmanuelle, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON
Mikaël, HENRY Yoann, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Maïthé ALINE donne pouvoir à Pascal BRETON, Sophie
FRANÇAIS donne pouvoir à Patrick CORVAISIER, Mathieu BOUCHERON donne
pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Béatrice PIQUET donne pouvoir à Annick
GUILLAUMET, Guillaume DUPUY donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER, Maïté
REQUENA-CARRE donne pouvoir à Sabrina BRETON.

Membres absents : Emmanuel PARIS, Yoann HENRY
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Pascal BRETON a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°131/2023 :

*Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8
Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de
chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de
l'établissement,*

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial réuni le 6 novembre 2023,

*Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et
touristiques » réunie le 6 novembre 2023,*

Entendu l'exposé de Jean-Marc COYEAUD,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide,

A l'unanimité,

**➤De créer un poste d'Adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 31 heures
par semaine à compter du 1^{er} janvier 2024.**

➤De supprimer un poste d'Adjoint technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Pascal BRETON	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°132/2023 – AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL
D'UN ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL

L'an deux mil vingt trois, le quatorze novembre à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire

D'AILLIERES Emmanuel, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, LUSSEAU Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ~~ALINE~~
~~Maïthé~~, CORVAISIER Patrick, ~~FRANÇAIS Sophie~~, BOUCHERON Mathieu, PIQUET
Béatrice, HONORE Benoit, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, REQUENA-CARRE
~~Maité~~, ~~PARIS Emmanuelle~~, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON
Mikael, ~~HENRY Yoann~~, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Maïthé ALINE donne pouvoir à Pascal BRETON, Sophie
FRANÇAIS donne pouvoir à Patrick CORVAISIER, Mathieu BOUCHERON donne
pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Béatrice PIQUET donne pouvoir à Annick
GUILLAUMET, Guillaume DUPUY donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER, Maité
REQUENA-CARRE donne pouvoir à Sabrina BRETON.

Membres absents : Emmanuel PARIS, Yoann HENRY
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Pascal BRETON a été élu Secrétaire de Séance.

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 18
Votants : 24

Délibération n°132/2023 :

*Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L542-1 et suivants, et L611-1
et suivants,*

*Vu le Décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux
fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet*

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial réuni le 6 novembre 2023,

*Vu le Décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53
du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction
publique territoriale,*

Vu l'avis du Comité Social Territorial réuni le 6 novembre 2023,

*Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et
touristiques » réunie le 6 novembre 2023,*

Entendu l'exposé de Jean-Marc COYEAUD,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide,

A l'unanimité,

**➤De créer un poste d'adjoint d'animation territorial à temps non complet à raison de 26.50
heures par semaine à compter du 1^{er} janvier 2024.**

**➤De supprimer un poste d'adjoint d'animation territorial à temps non complet à raison de
22,75 heures par semaine à compter du 1^{er} janvier 2024.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Pascale BRETON	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°133/2023 – AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL
D'UN ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL

L'an deux mil vingt trois, le quatorze novembre à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire

D'AILLIERES Emmanuel, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, LUSSEAU Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ~~ALINE~~
~~Maïthé~~, CORVAISIER Patrick, ~~FRANÇAIS Sophie~~, BOUCHERON Mathieu, PIQUET
~~Béatrice~~, HONORE Benoit, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, ~~REQUENA-CARRE~~
~~Maïté~~, ~~PARIS Emmanuelle~~, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON
Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Maïthé ALINE donne pouvoir à Pascal BRETON, Sophie
FRANÇAIS donne pouvoir à Patrick CORVAISIER, Mathieu BOUCHERON donne
pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Béatrice PIQUET donne pouvoir à Annick
GUILLAUMET, Guillaume DUPUY donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER, Maïté
REQUENA-CARRE donne pouvoir à Sabrina BRETON.

Membres absents : Emmanuel PARIS, Yoann HENRY
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Pascal BRETON a été élu Secrétaire de Séance.

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 18
Votants : 24

Délibération n°133/2023 :

*Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L542-1 et suivants, et L611-1
et suivants,*

*Vu le Décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux
fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet*

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial réuni le 6 novembre 2023,

*Vu le Décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53
du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction
publique territoriale,*

Vu l'avis du Comité Social Territorial réuni le 6 novembre 2023,

*Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et
touristiques » réunie le 6 novembre 2023,*

Entendu l'exposé de Jean-Marc COYEAUD,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide,

A l'unanimité,

**➤De créer un poste d'adjoint d'animation territorial à temps non complet à raison de 29
heures par semaine à compter du 1^{er} janvier 2024.**

**➤De supprimer un poste d'adjoint d'animation territorial à temps non complet à raison de
26,25 heures par semaine à compter du 1^{er} janvier 2024.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Pascale BRETON	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	

Mis en ligne le :
17 novembre 2023

Date de convocation :
7 novembre 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 18
Votants : 24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°134/2023 – CONVENTION DE CESSON D'ABRIBUS SCOLAIRES A L'EURO
SYMBOLIQUE

L'an deux mil vingt trois, le quatorze novembre à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire

D'AILLIERES Emmanuel, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, LUSSEAU Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ~~ALINE~~
~~Maïthé~~, CORVAISIER Patrick, ~~FRANÇAIS Sophie~~, BOUCHERON Mathieu, PIQUET
~~Béatrice~~, HONORE Benoit, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, REQUENA CARRE
~~Maïté~~, ~~PARIS Emmanuelle~~, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON
Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Maïthé ALINE donne pouvoir à Pascal BRETON, Sophie
FRANÇAIS donne pouvoir à Patrick CORVAISIER, Mathieu BOUCHERON donne
pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Béatrice PIQUET donne pouvoir à Annick
GUILLAUMET, Guillaume DUPUY donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER, Maïté
REQUENA-CARRE donne pouvoir à Sabrina BRETON.

Membres absents : Emmanuel PARIS, Yoann HENRY
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Pascal BRETON a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°134/2023 :

Vu le transfert de compétence transport du Département de la Sarthe à la Région Pays de la Loire
Vu la décision de la Région de progressivement remplacer les abris de bus par des abris neufs et
d'en transférer la propriété aux communes où ils sont implantés,
Vu la demande de transfert des abris de bus au gymnase et route de Chemiré de la Région à la
Commune de La Suze sur Sarthe au prix d'un euro symbolique,
Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et
touristiques » réunie le 6 novembre 2023,
Après avoir entendu l'exposé de Jean-Marc COYEAUD,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

➤ *Approuve la convention de cession d'abribus à l'euro symbolique par la Région des Pays de la*
Loire au bénéfice de la commune de La Suze sur Sarthe,

➤ *Autorise le Maire à la signer.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Pascal BRETON	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	 

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°135/2023 – MODIFICATION DU REGLEMENT DE L'ACCUEIL
PERISCOLAIRE, DES MERCREDIS RÉCRÉATIFS ET DU RESTAURANT
SCOLAIRE**

L'an deux mil vingt trois, le quatorze novembre à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire

Mis en ligne le :
17 novembre 2023

Date de convocation :
7 novembre 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 18
Votants : 24

D'AILLIERES Emmanuel, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET Annick, LUSSEAU Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE Maïthé, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, BOUCHERON Mathieu, PIQUET Béatrice, HONORE Benoît, VHEL Bruno, DUPUY Guillaume, REQUENA-CARRE Maïté, PARIS Emmanuelle, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON Mikael, HENRY Yoann, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Maïthé ALINE donne pouvoir à Pascal BRETON, Sophie FRANÇAIS donne pouvoir à Patrick CORVAISIER, Mathieu BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Béatrice PIQUET donne pouvoir à Annick GUILLAUMET, Guillaume DUPUY donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER, Maïté REQUENA-CARRE donne pouvoir à Sabrina BRETON.

Membres absents : Emmanuel PARIS, Yoann HENRY
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Pascal BRETON a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°135/2023 :

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-29,
Vu la délibération n°0103/2023 du 4 octobre 2023 adoptant le règlement commun du restaurant scolaire, de l'accueil périscolaire et les mercredis récréatifs,
Considérant qu'il convient d'apporter quelques modifications aux règlements afin d'accueillir exceptionnellement les enfants suzerains non scolarisés à La Suze mais dont les membres de la fratrie fréquentent les mercredis récréatifs,
Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et touristiques » réunie le 6 novembre 2023,
Vu l'avis de la commission « Scolaire, Périscolaire, Restauration »,
Ayant entendu l'exposé de Sabrina BRETON,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal,
A l'unanimité,*

- ✓ *Décide d'adopter les modifications au règlement commun de l'accueil périscolaire, des mercredis récréatifs et du restaurant scolaire de la commune de La Suze sur Sarthe applicable à compter du 15 novembre 2023.*
- ✓ *Dit que ce document sera annexé à la présente délibération.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Pascal BRETON	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°136/2023 – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT
DES SERVICES NUMERIQUES A LA MEDIATHEQUE

L'an deux mil vingt trois, le quatorze novembre à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire

D'AILLIERES Emmanuel, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, LUSSEAU Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE
Maïthé, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, BOUCHERON Mathieu, PIQUET
Béatrice, HONORE Benoît, VHEL Bruno, DUPUY Guillaume, REQUENA-CARRE
Maïté, PARIS Emmanuelle, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON
Mikaël, HENRY Yoann, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Maïthé ALINE donne pouvoir à Pascal BRETON, Sophie
FRANÇAIS donne pouvoir à Patrick CORVAISIER, Mathieu BOUCHERON donne
pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Béatrice PIQUET donne pouvoir à Annick
GUILLAUMET, Guillaume DUPUY donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER, Maïté
REQUENA-CARRE donne pouvoir à Sabrina BRETON.

Membres absents : Emmanuel PARIS, Yoann HENRY
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Pascal BRETON a été élu Secrétaire de Séance.

Mis en ligne le :
17 novembre 2023

Date de convocation :
7 novembre 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 18
Votants : 24

Délibération n°136/2023 :

Vu le souhait de la commune de développer des services numériques à la Médiathèque,
Vu la proposition du Département de La Sarthe de mettre à disposition une plateforme de contenus
Médiabox, service de ressources numériques au bénéfice des usagers,
Considérant que l'accompagnement du Département dans la conduite du projet numérique et la mise
à disposition des ressources fait l'objet d'une participation financière de la commune (0,20€ par
habitant),
Vu la convention de partenariat pour le développement de services numériques en bibliothèque
arrivant à terme le 31 décembre 2023 approuvée par le Conseil Municipal en date du 15 novembre
2022,
Vu la proposition de renouvellement de la convention de partenariat pour le développement de
services numériques en bibliothèque pour une durée d'un an avec une échéance prévue au 31
décembre 2024,
Vu l'avis de la Commission « Communication, Culture, (Médiathèque, Danse) fêtes communales,
marchés » réunie le 30 octobre 2023,
Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et
touristiques » réunie le 6 novembre 2023,
Après avoir entendu l'exposé de Caroline ROTON-VIVIER,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

➤Approuve la convention de partenariat avec le Département de la Sarthe pour le développement
de services numériques en bibliothèque.

➤Autorise le Maire à la signer.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Pascal BRETON	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	

Mis en ligne le :
17 novembre 2023

Date de convocation :
7 novembre 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 18
Votants : 24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°137/2023 – DEROGATION AU REPOS DOMINICAL

L'an deux mil vingt trois, le quatorze novembre à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire

D'AILLIERES Emmanuel, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, LUSSEAU Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ~~ALINE~~
~~Maïthé~~, CORVAISIER Patrick, ~~FRANÇAIS Sophie~~, BOUCHERON Mathieu, PIQUET
~~Béatrice~~, HONORE Benoit, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, REQUENA CARRE
~~Maïté~~, ~~PARIS Emmanuelle~~, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON
Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Maïthé ALINE donne pouvoir à Pascal BRETON, Sophie
FRANÇAIS donne pouvoir à Patrick CORVAISIER, Mathieu BOUCHERON donne
pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Béatrice PIQUET donne pouvoir à Annick
GUILLAUMET, Guillaume DUPUY donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER, Maïté
REQUENA-CARRE donne pouvoir à Sabrina BRETON.

Membres absents : Emmanuel PARIS, Yoann HENRY
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Pascal BRETON a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°137/2023 :

*Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances
économiques, notamment ses articles 241 à 257.*

Vu le code du travail, notamment l'article L.3132-26,

*Après avis de la « Commission Economie, Finances et Administration Générale » réunie le 6
novembre 2023,*

Ayant entendu l'exposé d'Emmanuel D'AILLIERES,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

Par 14 voix pour, 3 voix contre et 7 abstentions,

**► Décide d'autoriser pour l'année 2024 l'ouverture des 5 dimanches suivants pour la
catégorie de commerce de détail non alimentaire :**

-Dimanche 24 novembre 2024,

-Dimanche 1^{er} décembre 2024,

-Dimanche 8 décembre 2024,

-Dimanche 15 décembre 2024,

-Dimanche 22 décembre 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Pascal BRETON	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°138/2023 – RETROCESSION DE LA VOIRIE
IMPASSE DES CEDRES ET IMPASSE DES ROSIERS – SARTHE HABITAT

*L'an deux mil vingt trois, le quatorze novembre à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire*

D'AILLIERES Emmanuel, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, LUSSEAU Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ~~ALINE~~
~~Maïthé~~, CORVAISIER Patrick, ~~FRANÇAIS Sophie~~, BOUCHERON Mathieu, PIQUET
~~Béatrice~~, HONORE Benoit, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, REQUENA-CARRE
~~Maïté~~, ~~PARIS Emmanuelle~~, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON
Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Maïthé ALINE donne pouvoir à Pascal BRETON, Sophie
FRANÇAIS donne pouvoir à Patrick CORVAISIER, Mathieu BOUCHERON donne
pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Béatrice PIQUET donne pouvoir à Annick
GUILLAUMET, Guillaume DUPUY donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER, Maïté
REQUENA-CARRE donne pouvoir à Sabrina BRETON.

Membres absents : Emmanuel PARIS, Yoann HENRY
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Pascal BRETON a été élu Secrétaire de Séance.

Mis en ligne le :

17 novembre 2023

Date de convocation :

7 novembre 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 26

Présents : 18

Votants : 24

Délibération n°138/2023 :

Vu le code Général des Collectivités,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment son article L138-3,

*Vu la convention tripartite entre Sarthe Habitat, la Communauté de communes du Val de Sarthe et
la Commune adoptée en Conseil municipal du 15 décembre 2015, fixant les obligations de chacun
pour la réalisation de 9 logements sociaux par Sarthe Habitat Impasse des Cèdres et Impasse des
Rosiers,*

Considérant que le projet est désormais achevé,

Vu l'état satisfaisant de la voirie,

Après avis de la Commission « Voirie, Réseaux et Urbanisme » réunie le 28 novembre 2022,

*Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et
touristiques » réunie le 5 décembre 2022,*

Après avoir entendu l'exposé de Pascal BRETON,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

A l'unanimité,

Modifie la délibération n°182/2022 du 13 décembre 2022 comme suit :

➤ **Approuve** la rétrocession des parcelles AW 82G, AW 75 h, AW 105 et AW 104 E d'une
contenance de 4 519m² formant l'impasse des Cèdres, l'impasse des Rosiers et les espaces verts

➤ **Dit que** cette acquisition s'effectuera à l'euro symbolique

➤ **Dit que** l'impasse des cèdres et l'impasse des Rosiers seront classées dans le domaine public
communal à compter de ce jour.

➤ **Dit que** l'acte de vente sera établi par Maître Pierre-Alexis DE CHASTEIGNER

➤ **Dit que** la commune sera représentée par Maître GAGNEBIEN Solenne et Maître Lucie
GALLIEN notaires à l'Office Notariale de La Milesse (Sarthe) 2 rue de la Terroirie

➤ **Précise que** les frais inhérents à cette rétrocession seront à la charge de SARTHE HABITAT,

➤ **Autorise** le Maire à signer l'acte à intervenir,

➤ **Donne pouvoir** au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

.../...

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Pascal BRETON	Le Maire, Emmanuel D'ALLIERES
	